

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

de séance du lundi 08 août 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 08 août deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 03 août 2022

Membres qui ont pris part aux délibérations : 10 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, José GOUVEIA, Alain MALGOUYRES, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER,

Excusés : Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, Laurent NORMANDIN-VARENNES

Secrétaire de séance : Jean-Damien MARMUSE

ORDRE DU JOUR

- **TE47 : modification des statuts**
- **TE47 : prise en charge du projet Imbert**
- **Tarif péri scolaire**
-
- **Questions diverses**

1. **TE 47 : Modifications des statuts**

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune est adhérente au Syndicat de communes Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47), créé en 1953, il est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie sur l'ensemble du territoire du département.

Le président de TE47 a notifié, à chaque commune membre, la délibération du Comité Syndical de TE47 en date du 4 juillet 2022 portant sur une nouvelle proposition de modification de ses statuts.

L'action de TE47 permet d'accompagner les communes sur les actions suivantes :

- Création des groupements de commande
- Collecte des Certificats d'Economie d'Energie
- Convention d'accompagnement et mise à disposition d'économies de flux
- Diagnostics énergétiques et mise à disposition d'outils de suivi énergétique

Les élus reconnaissent l'utilité de TE 47 et vote à l'unanimité pour la modification des statuts de TE47

Délibération 2022_39

2. TE 47 : Prise en charge projet Imbert

Dans le cadre du raccordement du bâtiment IMBERT au réseau électrique, la commune avait sollicité ENEDIS pour établir un devis qui s'élevait à 9300€.

Il s'avère que le raccordement n'est pas de la compétence d'ENEDIS mais de TE47.

TE47 a donc fourni un devis de raccordement qui s'élève à 5950€ mais TE 47 prend en charge une partie des travaux. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 2261€ pour ce raccordement.

Le coffret de répartition entre les 3 appartements sera quant à lui installé par ENEDIS qui a conservé cette compétence. Le montant de ces travaux est de 963€ à charge intégrale de la commune

Les élus vote à l'unanimité.

Délibération 2022_40

3. Tarif Péri-scolaire : Restauration scolaire

La société ELIOR, prestataire de restauration scolaire pour la commune avait informé la mairie qu'elle allait augmenter le cout des repas livrés à la cantine. Lors d'un précédent conseil municipal, les élus avaient demandé à Mme le Maire de faire une proposition d'augmentation de 5 %. Cette augmentation a été jugée trop faible par Elior car elle ne couvre pas le coût de revient des repas. Les élus acceptent donc une augmentation de 8 % à compter du 1^{er} septembre. Pour rappel, la commune facture ce repas 3.00€ aux parents.

4. Questions diverses

Limitation à 30km/h au lieu-dit Duc

Une administrée a adressé un mail à la mairie car elle souhaiterait que soit mise en place une limitation de vitesse au hameau de DUC. La vitesse excessive de certains automobilistes fait courir des risques aux riverains.

Les élus sont favorables à limiter la vitesse à 30 km/h. Un arrêté municipal sera pris en ce sens et des panneaux installés à l'entrée du hameau.

Lecteur de puces pour animaux errants.

Plusieurs chiens errants ont été récupérés à la mairie. Afin d'identifier les propriétaires de ces chiens, Mme le Maire a sollicité à plusieurs reprises la commune voisine de La Sauvetat de Savères qui possède un lecteur de puces. Elle propose aux élus d'acquérir un lecteur de puces afin d'être autonome. Le coût d'un appareil de ce type est d'environ 120 € Les élus sont favorables à cet achat.

Réfection Puits Imbert

Au cours des travaux sur le parking du bâtiment IMBERT, un puits a été mis au jour. Les élus souhaitent que ce puits soit conservé. L'entreprise de maçonnerie MAGNI LE DU qui effectue les travaux sur le bâtiment IMBERT a proposé un devis pour restaurer et sécuriser ce puits pour 3200^E HT.

Les élus trouvent ce devis très élevé, Mr Malgouyres propose de contacter Mr Magni le Du pour négocier ce devis.

Offrir un livre d'or pour les cérémonies (mariages, PACS, Baptême civil)

Mme le Maire souhaiterait pouvoir offrir aux administrés qui se pacent ou baptisent leurs enfants, un livret souvenir offert par la mairie

Les élus sont favorables à cet achat.

- **Date du prochain conseil municipal** : Lundi 5 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2022-32-1: Annule et remplace la délibération 2022-32
modification des tarifs péri scolaire

Approuvée à l'unanimité

2022-39 : Modification des statuts de TE47

Approuvée à l'unanimité

2022-40 : Attribution d'un fond de concours d'investissement à
TE47 pour les travaux d'électrification au 71 rue de l'église

Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	Absent
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Absent
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Absent
POMIER	Sylvie	